

Monsieur le Ministre,

Veillez trouver notre protestation en PJ que vous lirez peut-être à défaut de pouvoir l'entendre.

QUE FAIT LE MINISTERE DE LA SANTE POUR LES PSYCHOLOGUES HOSPITALIERS ?

La dernière réunion à laquelle les organisations syndicales représentatives ont participé avec la DGOS fut une prise de contact à quelques jours des élections présidentielles, le 29 mars 2022.

Sachant :

Que le premier tour des élections a eu lieu deux semaines plus tard, le 10 avril 2022, l'intention du ministère était-elle véritablement de traiter le dossier psychologue ou d'instrumentaliser la profession à des fins électorales ?

Que ce fut, durant le précédent quinquennat, la seule et unique réunion avec les organisations syndicales représentatives pour aborder le dossier des psychologues hospitaliers, la question n'en devient-elle pas plus grave ?

Et sachant :

- qu'il n'y a jamais eu de véritable revalorisation des grilles indiciaires depuis 1992 ;
- que la profession subit un décrochage salarial vertigineux parallèlement à une augmentation des responsabilités et de la charge de travail ;
- que la santé psychique des enfants et adolescents, des étudiants, des adultes et des seniors s'est fortement dégradée, constat largement partagé ;
- que les quelques mesures prises, sans concertation, ont généralisé le mode dégradé dans l'accès aux soins ;
- que la dimension psychologique et la santé psychique en général sont reléguées pour n'être « traitées » que partiellement et dans l'urgence lorsque les problèmes sont trop criants et médiatisés ;
- que depuis plusieurs décennies jamais nous n'avions connu de crise aussi grave ...

Nous exigeons instamment des négociations entre les organisations syndicales représentatives et le ministère de la santé concernant les psychologues.